

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1124-20**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 3 février 2020, le règlement suivant :

**Règlement 1124-20 concernant les dérogations mineures
Et abrogeant les Règlements 565-92, 620-95 et 879-10**

Le Règlement 1124-20 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires.

Donné à New Richmond,
Ce 4^e jour de février 2020

Céline LeBlanc
Greffière